



# COMMUNIQUES

# INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

\*Documents & \* Procès-Verbaux

## Tirage 16<sup>ème</sup> de Finale « Coupe Nationale Futsal »

Date	Equipes
08/02/2025	Champigny Cf 1 - Garges Djibson 1
08/02/2025	Kb Futsal 1 - Paris Acasa 1

## FAIR-PLAY

Arrêté au 21/11/2024 sous réserve des décisions en cours

DIVISION 2 A	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 A	POINTS	RETRAIT
COM ARCUEIL	9		BANN ZAMMI	3	
CRETEIL AC	3		BRY FC	7	
BOISSY FC	10		CAUDACIENNE ES	3	
CHEVILLY LARUE ELAN	4		CHARENTON CAP	1	
FONTENAY SOUS BOIS	9		LIMEIL BREVANNES AJ	4	
ASF LE PERREUX	9		PHARE ZARZISSIEN	1	
L HAY LES ROSES CA	4		SANTENY SSL	6	
MAROLLES FC	9		VILLENEUVE AFC	8	
ORMESSON US	6		VITRY ES	7	
THIAIS FC	10				
VILLENEUVE ABLON US	14				
VILLENEUVE AFC	7				
VITRY ES	13				
DIVISION 2 B	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 B	POINTS	RETRAIT
BONNEUIL CS	8		AS ZENAGA DE FIGUIG	8	
BRY FC	12		CRETEIL AC	8	
CHAMPIGNY FC	8		CACHAN COC	4	
GENTILLY AC	15		MOLDAVIE FC	5	
KREMLIN BICETRE CSA	10		VITRY FC 94 ACADEMIE	7	
LIMEIL BREVANNES AJ	11		ST MANDE FC	5	
NOGENT FC	17		IVRY US	4	
RUNGIS US	14		VAL DE FONTENAY	5	
VGA ST MAUR	24		VALENTON FA	9	
SUCY FC	6				
VILLIERS ES	15				
VITRY CA	10				

Dons aux œuvres « Frais engagés par les bénévoles »

## Pour les impôts 2024 (déclaration 2025)

### Conditions d'éligibilité - Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.

### Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

**À noter** : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles imposables à l'impôt sur le revenu.

### Retrouvez à l'intérieur du journal

01 « FICHE PRATIQUE » (*Fiche explicative*)

02 « MODELE FRAIS ENGAGES »

03 « CERFA 11580-03" »

## 20.6 – Terrain Impraticable

### 20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion **doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie [secretariat@districvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districvaldemarne.fff.fr), au plus tard le VENDREDI 12 HEURES**, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District du Val de Marne de Football peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

**Dans le cas où la rencontre reste fixée à la date prévue au calendrier, et où la mesure dérogatoire prévue à l'article 10.6 du présent Règlement n'a pas été appliquée, l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci.** Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.

20.6.2 - Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain doit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 - Dans tous les cas énoncés ci-dessus, **la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.**

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut :

- Pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile.
- Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

**N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE LA LISTE DES MATCHS**

## Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

[https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille de match informatisee 3 9 0 0.apk](https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk)

### TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

## INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs  
**OU**

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-compétition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

### Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » .....@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

**Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date**

**Nom, Prénom et fonction du signataire du mail**

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie  
(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

### Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)

### Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

**« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »**

### La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

### Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2024/2025

JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 (férié)	8 (férié)	15	22	29 (férié)
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24 (Spécial Calendriers)		

### Avis aux Clubs

#### « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

### PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

## Tournois Clubs

### **20ème édition du Tournoi Fébus qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025**

📍 Complexe sportif Jean SURRE, 09000 Foix

Contact : 📞 06 29 12 65 06 ou 06 13 62 59 50

**Le FC JARD S/MER** organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,

La 4ème édition de la Yellow' Cup ! Ce tournoi International U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.

**Contact :** 06.11.49.77.73 ou [g.rambaud.fcja@gmail.com](mailto:g.rambaud.fcja@gmail.com)

**US AIGREFEUILLE** organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,

La 3ème édition CUP 2025 U6 F à U10 F & U13 F à Seniors F

**Contact :** 06.65669421 ou [yohannusaigrefeuillefoot@gmail.com](mailto:yohannusaigrefeuillefoot@gmail.com)

**US BOMPAS** organise son Tournoi National U10 à U15 les 7 Juin & 8 Juin 2025

📍 Arrièges

**Contact :** 📞 01.49.87.58.53

# FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT

## « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES »

### DONS AUX ŒUVRES (2024)

## Sur les IMPOTS 2025



## Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

- 1- Je fais un Don à une ou plusieurs Association des frais Année 2024
- 2- En mai 2025 je remplis ma déclaration de revenus et j'indique le montant total de mes dons 2024  **case 7UF de la déclaration**
- 3- En septembre 2025, l'administration fiscale me verse le montant de ma réduction fiscale sur mes dons 2024

### Conditions d'éligibilité

#### Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus dans une limite de **20% du revenu net imposable**.

#### Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

**À noter** : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu**.

### Dépenses et montants concernés

#### Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (*Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE »*)

L'association conserve les justificatifs.

#### Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

AUTOMOBILES		MOTOS		SCOOTERS
Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) jusqu'à 3 000 km
3 CV et moins	d x 0,529	1 ou 2 CV	d x 0,395	d x 0,315
4 CV	d x 0,606	3,4 ou 5 CV	d x 0,468	
5 CV	d x 0,636	Plus de 5 CV	d x 0,606	
6 CV	d x 0,665			
7 CV et plus	d x 0,697			

**Exemple :** pour 4 000 kilomètres parcourus à titre professionnel en 2024 avec un véhicule de 6 CV, le contribuable peut faire état d'un montant de frais réels égal à 2 660 € (4 000 km x 0,665) pour la déclaration de revenus faite en 2025.

**À noter :** Depuis 2021, le montant des frais de déplacement calculés à partir de ces barèmes est majoré de 20 % pour les véhicules électriques.

### À savoir :

\* Ces barèmes sont calculés en fonction de la puissance du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus. Ils prennent en compte notamment la dépréciation du véhicule, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la consommation de carburant et les primes d'assurances.

Il est possible d'ajouter les intérêts d'emprunt en cas d'achat de véhicule à crédit, les frais de péages et les frais de stationnement.

Ces frais de déplacement concernent en particulier le transport du domicile au lieu de travail et le transport pendant les heures de travail.

\* L'utilisation du barème kilométrique ne dispense pas d'apporter les justifications à l'administration fiscale.

### Pièces complémentaires

#### Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

#### Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (RECU FISCAL 11580-03).

### Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les dons de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

### Calcul de la réduction d'impôt

#### Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

- **66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)**

**Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration**

**Plafonnement :** Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) **peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.**





**Frais de déplacement :**

AUTOMOBILES		<b>Automobile :</b> <b>Nombre total de Km : .....</b>   <b>X..... €</b> <i>(selon les CV de votre véhicule)</i>    <b>=</b>
Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	
<b>3 CV et moins</b>	d x 0,529	
<b>4 CV</b>	d x 0,606	
<b>5 CV</b>	d x 0,636	
<b>6 CV</b>	d x 0,665	
<b>7 CV et plus</b>	d x 0, 697	

**OU**

MOTOS		<b>MOTOS</b> <b>Nombre total de Km : .....</b>   <b>X..... €</b> <i>(selon les CV de votre véhicule)</i>    <b>=</b>
Puissance administrative (en CV)	Puissance administrative (en CV)	
<b>1 ou 2 CV</b>	<b>1 ou 2 CV</b>	
<b>3,4 ou 5 CV</b>	<b>3,4 ou 5 CV</b>	
<b>Plus de 5 CV</b>	<b>Plus de 5 CV</b>	

**OU**

MOTOS		<b>SCOOTERS</b> <b>Nombre total de Km : .....</b>   <b>X 0,315 € )</b>    <b>=</b>
Distance (d) jusqu'à 3 000 km		
d x 0,315		

*Si plus de 5000 Km pour voiture ou plus 3000 Km moto se référer au barème en cours*

**Je soussigné(e) :** .....  
*Certifie exacts les frais ci-dessus, renoncer expressément à leur remboursement, et les laisser en tant que don à (1) à compléter* .....

**Fait à** ..... **le** ..... **Signature :**

*(1) Nom du Club ou de l'Association*



N° 11580\*03

**Reçu au titre des dons**

Numéro d'ordre du reçu

**à certains organismes d'intérêt général**

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

**Bénéficiaire des versements****Nom ou dénomination :**

.....

**Adresse :**

N°..... Rue.....

Code postal ..... Commune .....

**Objet :**

.....

.....

.....

**Cochez la case concernée (1) :**

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ...../...../..... publié au Journal officiel du ...../...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du ....../...../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme : .....

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

## Donateur

**Nom :**

**Prénoms :**

**Adresse :**

**Code postal** ..... **Commune** .....

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

**euros**

Somme en toutes lettres : .....

**Date du versement ou du don :** ...../...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) :  200 du CGI  238 bis du CGI  885-0 V bis A du CGI

**Forme du don :**

Acte authentique  Acte sous seing privé  Déclaration de don manuel  Autres

**Nature du don :**

Numéraire  Titres de sociétés cotés  Autres (4)

**En cas de don en numéraire, mode de versement du don :**

Remise d'espèces  Chèque  Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....



# COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ? **SAISON 2024 & 2025**



## PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1<sup>ère</sup> journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<ul style="list-style-type: none"><li>• Seniors D1, D2, D3</li><li>• Féminins D1</li><li>• U18 D1</li><li>• U16 D1</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• U15 D1</li><li>• U14 D1</li><li>• CDM D1</li><li>• FUTSAL D1 et D2</li></ul>
--	--

## SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS »  
Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

## POUR LES CLUBS :

Le 1<sup>er</sup> prélèvement sera effectué aux alentours du **20 Septembre 2024**, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

**Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison.** (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

## POUR LES ARBITRES :

**Le 1<sup>er</sup> virement sera effectué aux alentours du 25 Octobre 2024** (puis tous les 25 de chaque mois)

**Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison.** (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

**Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00**

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.  
Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.

## Objectifs :

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.  
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

## CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,....

**Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0**

## PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay  
CR action + Photos

**Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0**

## FORMATION

Nombre de modules réalisés par club

Suivi CFI = 2 pts

Certification = 4 pts

Réussite certification = Plus 2 pts

Formation hors district VDM = Attestation

**Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués ( Maxi 35 pts)**

**Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –**

**4 certifications ( 16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts**

**DONC : 35 pts**

**Récompenses : 10 clubs**

**Les 5 premiers =**

Malle pédagogique : **600 euros**

**Du 6 ème au 10 ème =**

Malle pédagogique : **300 euros**

**Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros**

Le critère « FORMATION »

départagera les éventuels ex-aequo

## DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

**Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 10**

**Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0**

## DIAGNOSTIC LABEL

Remplissage du diagnostic label sur Footclubs

**Fin de saison: Réalisé = 5 Non réalisé = 0**

<b>CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE 2024 - 2025 Challenge Jean Jacques Combal</b>	Challenge Club Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Diagnostic Label	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	<b>TOTAL POINTS Maxi 100</b>
<b>CLASSEMENT A FIN DECEMBRE</b>	<b>PTS</b>	<b>PTS</b>	<b>PTS</b>	<b>PTS</b>	<b>PTS Maxi 35 pts</b>	
CA VITRY94.2	30	10	0	0	14	54
JOINVILLE R.C.	30	10	0	0	12	52
VAL DE FONTENAY AS	30	10	0	0	10	50
NOGENT S/MARNE F.C.	30	10	5	0	4	49
BOISSY F.C.	30	10	5	0	2	47
CRETEIL LUSITANOS F. US	30	10	5	0	2	47
THIAIS F.C.	30	10	0	0	6	46
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	30	10	0	0	6	46
VINCENNOIS C.O.	30	10	0	0	6	46
BRY F.C.	30	10	5	0	0	45
RUNGIS U.S.	30	10	5	0	0	45
MAISONS ALFORT F.C.	30	10	0	0	4	44
ENT.SANTENY MANDRES	30	10	0	0	2	42
GENTILLY ATHLETIC CLUB	30	10	0	0	2	42
LIMEIL BREVANNES A.J.	30	10	0	0	2	42
ST MANDE F.C.	30	10	0	0	2	42
VITRY E.S.	30	10	0	0	2	42
AC CRETEIL	30	10	0	0	0	40
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	30	10	0	0	0	40
CAUDACIENNE ENT.S.	30	10	0	0	0	40
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	30	10	0	0	0	40
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	20	10	0	0	10	40
MAROLLES F.C.	30	10	0	0	0	40
NOISEAU STE S.	30	10	0	0	0	40
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	30	10	0	0	0	40
ORLY AC	30	10	0	0	0	40
ORMESSON U.S.	30	10	0	0	0	40
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	10	0	0	0	40
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	30	10	0	0	0	40
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	0	0	0	40
FONTENAY SS/BOIS U.S.	20	10	0	0	8	38
KREMLIN BICETRE C.S.A.	20	10	5	0	0	35
U. S. IVRY FOOTBALL	20	10	5	0	0	35
LUSITANOS ST MAUR U.S.	20	10	0	0	4	34
CHARENTON C.A.P.	20	10	0	0	2	32
SUCY F.C.	30	0	0	0	2	32
AVENIR SPORTIF D'ORLY	20	10	0	0	0	30
CHEVILLY LA RUE ELAN	20	10	0	0	0	30
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	30	0	0	0	0	30
VILLENEUVE ABLON U.S.	20	10	0	0	0	30
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	20	10	0	0	0	30
HAY LES ROSES C.A.	10	10	0	0	6	26
CHOISY LE ROI A.S.	10	10	0	0	4	24
ASOMBA	10	10	0	0	2	22
CHAMPIGNY F.C. 94	10	10	0	0	2	22
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	10	10	0	0	2	22
VILLEJUIF U.S.	10	10	0	0	2	22
BONNEUIL S/MARNE C.S.	10	10	0	0	0	20
CACHAN C.O.	10	10	0	0	0	20
FRESNES A.A.S.	10	10	0	0	0	20
VILLECRESNES U. S.	10	10	0	0	0	20

# Les Formulaires

## Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

**NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.**

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante [leouzan@paris-idf.fff.fr](mailto:leouzan@paris-idf.fff.fr)

# Mouvements Clubs

## Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p><b>DEMANDE D’AFFILIATION</b> (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)</li> <li>-Récépissé de déclaration de <b>création</b> du club en Préfecture (<b>pas le récépissé de modification</b>) ou la <b>parution au Journal Officiel</b> (disponible sur le site Internet du Journal officiel)</li> <li>-<b>PV de l’Assemblée Constitutive</b> (celui qui a été établi lors de la création de l’association)</li> <li>-Statuts de l’association : ils doivent <b>impérativement</b> comporter un objet consistant, a minima, en <b>la pratique du football</b>.</li> </ul>
<p><b>FUSION-CREATION</b> (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)</li> <li>-Récépissé de déclaration de <b>création</b> du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>)</li> <li>-<b>PV de l’Assemblée Constitutive</b> (celui qui a été établi lors de la création de l’association)</li> <li>-Statuts de l’association : ils doivent <b>impérativement</b> comporter un objet consistant, a minima, en <b>la pratique du football</b>.</li> <li>- <b>PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution</b></li> </ul>
<p><b>FUSION-ABSORPTION</b> (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PV de l’Assemblée générale du <b>club absorbé</b> qui décide de <b>son absorption</b> (et par suite de sa dissolution)</li> <li>- PV de l’Assemblée Générale du <b>club absorbant</b> lors de laquelle il a <b>acté la fusion-absorption</b></li> </ul>
<p><b>CHANGEMENT DE TITRE</b> (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de <b>modification</b> en Préfecture</p>
<p><b>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</b></p>	<p><b>PV d’AG du club omnisport</b> qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de <b>création</b> en Préfecture</p>

# Procès-Verbaux

# COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

## REUNION DU MARDI 07 JANVIER 2025 - PRESENTIEL

**Présents** : M. F. GALLONDE (PRESIDENT), MME H. DE SOUZA, M. J. CORDON-MELO, M.B. ELHOR, M. ABED

**Assistés** : M. R. MILET(UNAF), M L.GUILLARD (CRA)

**Excusés** : MM . A. GONZALEZ, L .PISANU, D.TURCK (PRESIDENT DISTRICT), M R.ETIENNE,

**Absents**: M. B. FOLTIER , Y. JABRI, P. SOREL

### INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents-absents », la réunion est ouverte à 19h00. L'ordre du jour est le suivant :

- **Courriers**
- **Effectifs - Dossiers médicaux**
- **Retour sur la réunion du CRA du 19/12/2024**
- **F.I.A Session n°4 – Futsal**
- **Pôle Accompagnement**
- **Pôle Observations Point – Réunion des observateurs D1**
- **Pôle Administratif**
- **Pôle Filière Arbitrage Régional**
- **Futsal**
- **Autre**

### MAILS

- Mail du club de Bonneuil CSM : la commission prend note.
- Mail de M. Brown, Arbitre en provenance du District de Gironde demandant à officier dans le Val-de-Marne à son arrivée, son dossier a été reçu, il est donc désignable à partir du 12/01/24 pour son premier match.

### EFFECTIF DOSSIER MEDICAL - RAPPEL

A date, 176 arbitres sont désignables sur 201 :

12 dossiers médicaux validés le 07/01/2025 sur les 15 restants.

Un test physique sera organisé suite aux dernières formations initiales.

Pour la saison prochaine, un rappel aux arbitres pour la constitution du dossier médical sera envoyé dès la fin du mois de mars.

### RETOUR SUR LA REUNION DE LA CRA

Malus: Ceux-ci seront notifiées individuellement aux intéressés sans publication nominative. La CDA rappelle aux arbitres que toute absence doit être justifiée et communiquée dans un délai de 15 jours avant la date d'indisponibilité.

Stage de mi-saison 100 % Féminine organisé par la Ligue : Une de nos arbitres représentera notre District.

### F.I.A N°4 et F.IA FUTSAL

La prochaine FIA aura lieu les 22 et 23 Février et les 1<sup>er</sup> et 2 Mars 2025 et la formation FIA Futsal les 11,12 et 18 Janvier 2025 avec un match d'immersion en R1.

### PÔLE ACCOMPAGNEMENT

Il reste 7 accompagnements d'arbitres à réaliser.

## **PÔLE OBSERVATIONS**

Une réunion des observateurs D1 sera dispensée le 9/01/2025 par B. EL HOR et une heure sera consacrée à une formation premiers secours. Dans un second temps, les arbitres de D2 bénéficieront de la formation des gestes qui sauvent le 18/01/2025.

## **PÔLE F.A.R**

Le Stage annuel des arbitres FAR commun avec les districts 78 et 92 au est prévu du 10 au 12 Janvier 2025. La CDA remercie l'UNAF pour sa participation financière.

Les prochains stages avec les arbitres des autres sections FAR franciliens seront :

- Samedi 22/02/2025 : Stage commun avec le 77 au District de Montry
- Samedi 12/04/2025 : Stage commun avec le 75 au District de Paris
- Samedi 17/05/2025 : Stage organisé par le 94, à confirmer par le comité directeur

La date d'examen finale des candidats qui seront présentés est arrêté au 19/04/2025.

## **PÔLE ADMINISTRATIF**

Annonce du Départ de Nicolas RIT, la CDA remercie pour son engagement au service de l'arbitrage. Adrien Gonzalez est nommé nouveau responsable du pôle Futsal et Hannah de Souza secrétaire et Joël Carlier prend la responsabilité de la désignation des observateurs.

La CDA remercie l'arbitre Monsieur Mohamed Kissi pour son geste lors du match de féminine à Thiais ainsi que Monsieur Zarakaria Touabet pour la formation premier secours.

## **FUTSAL**

Mathias Gaston-Bellegarde intègre le Pôle Futsal en qualité d'arbitre R1 Futsal et intègre également le pôle observateur Futsal.

## **AUTRES**

Point UNAF : 100 Adhérents. La Galette des rois de l'UNAF se déroulera le jeudi 23 janvier à 18h30 et sera l'occasion de remettre aux arbitres stagiaires leur écusson.

Les formations continues reprennent à partir du mois de janvier.

Un test physique de rattrapage se tiendra le jeudi 30/01/2025 à 19H au District.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Après un tour de table, la séance est levée à 21h30.

La Secrétaire de séance  
Hannah de SOUZA

Le Président  
Fred GALLONDE

**PROCHAINE CDA SUR CONVOCATION**

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du Lundi 13 Janvier 2025



**Président :** M. LEGUYADER Jacques  
**Membre :** M. DELAGE Francis, GRESSIEN Georges, LERAY Christian  
**Assiste :** M. DARDENNES Patrick (CD)

---

## **D1 Seniors**

*Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme animateur Senior ou du CFF3 et d'une licence d'Éducateur. (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).*

### **CHARENTON C.A.P. (500012)**

*La Commission,*

*Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 2 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.*

### **Lecture des premières feuilles de match**

*Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents*

## **D1 U18**

*Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Éducateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).*

### **FRESNES A.A.S. (500494)**

*La Commission,*

*Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 6 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.*

### **Lecture des premières feuilles de match**

*Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents*

## **D1 U16**

*Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Éducateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).*

### **SUCY F.C. (521870)**

*Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 6 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.*

### **Lecture des premières feuilles de match**

*Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents*

#### **D1 U14**

*Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire Diplôme Initiateur 2 ou du CFF2 et d'une licence d'Éducateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).*

#### **CHEVILLY LA RUE ELAN (516843)**

*Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 4 rencontres de Championnat et qu'il n'a pas été remplacé par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur,*

***Rappelle au club qu'en cas d'absence supérieure à 4 matchs de l'éducateur désigné et de non-remplacement de ce dernier par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur, il encourt des sanctions telles que prévues à l'article 11.3.7 du R.S.G. de la Ligue***

#### **CHOISY LE ROI A.S. (500031)**

*La Commission,*

*Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 7 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.*

#### **VILLEJUIF U.S. (519839)**

*Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 2 rencontres de Championnat et qu'il n'a pas été remplacé par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur,*

***Rappelle au club qu'en cas d'absence supérieure à 4 matchs de l'éducateur désigné et de non-remplacement de ce dernier par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur, il encourt des sanctions telles que prévues à l'article 11.3.7 du R.S.G. de la Ligue***

#### **Lecture des premières feuilles de match**

*Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents  
Tous les éducateurs désignés étaient présents sur les matchs de la deuxième journée.*

**Prochaine réunion le lundi 31/03/2025 à 17H00**

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 28 Janvier 2025

**Présents** : Mmes POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET

## AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : **Amende 100.00 euros**

### Article 11 - Les Obligations

**11.1** - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

#### D1

##### ➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

##### ➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

##### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

#### D2

- SENIORS : 2 équipes

##### ➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.

##### ➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

**Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1<sup>ère</sup> saison.**

#### D3

- SENIORS : 1 équipe

- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

#### D4

- SENIORS : 1 équipe

- Pas d'obligation.

### POUR INFORMATION

**D1** Tous les clubs sont en règle

**D2 A et B** Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18 - Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

#### 11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1<sup>ère</sup> saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

#### **D3 A et B**

ERRATUM : Il n'y a pas de clubs en infraction

## FERMETURE DES TERRAINS

**Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :**

- Le lundi 21 avril 2025
- Les jeudis 1 - 8 et 29 mai 2025

## TERRAINS SUSPENDUS

**La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.**

## Dérogation Horaire Annuelle

### **560864 -ZENAGA DE FIGUIG. Séniors**

Les rencontres à domicile débuteront à 15h pour AS ZENAGA D3.B  
à 13h pour AS ZENAGA 2 D4.A

# DEPARTEMENTALE « SENIORS »

## CHAMPIONNAT

### **29577992 – HAY LES ROSES CA 2 / GENERATION TAKTIK SP 1 Séniors D4.B du 16/02/2025**

Courriel de Génération Taktik du 23/01/25 (2 matchs même jour avec la coupe VDM).

**La commission reporte le match au 02/03/2025.**

## COUPE SENIORS

### **CALENDRIER**

CADRAGE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	2 MARS
¼ FINALE	27 AVRIL
½ FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

**Désignation des matchs comptant pour le tour de Cadrage qui auront lieu le 16 FEVRIER 2025 à 15 h sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.**

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .**

**3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.**

**EXEMPT : tous les autres clubs encore qualifiés sont exempts.**

### **30074418 – VILLEJUIF US 1 / RUNGIS US 1 Séniors coupe VDM du 04/02/2025**

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 28/01/25.

**Accord de la commission le match aura lieu le 05/02/2025 à 20h.**

## COUPE SENIORS AMITIE

### **CALENDRIER**

1/8 FINALE	2 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

## COUPE ENTREPRISE

### **CALENDRIER**

1/8 FINALE	1 MARS
1/4 FINALE	19 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

## CHAMPIONNAT CDM

### 29577060 – BRANCOS DE CRETEIL A 35 / CRETEIL FC MACCABI 35 CDM D1 du 02/02/2025

Courriel de Brancos du 27/01/25. Modification de date

**Accord de la commission le match est reporté au 20/04/2025. Prévenir vos adversaires.**

### 29577105 – BRANCOS DE CRETEIL A 35 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 35 CDM D1 du 04/05/2025

Courriel de Brancos du 27/01/25. Modification de date – suite à mauvaise application des alternances.

**Accord de la commission le match est reporté au 11/05/2025. Prévenir vos adversaires.**

### 29577045 – VILLIERS ES 35 / NOISEAU STE S.3 35 CDM D1 du 19/01/2025

Courriel de Villiers du 23/01/2025, non joué terrain impraticable.

**Réception de l'avis de fermeture, la commission reporte le match au 02/03/2025.**

## COUPE CDM

### CALENDRIER

CADRAGE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

## CHAMPIONNAT ANCIENS

### 28266640 – ARRIGHI AS 41 / SUPREMES BELIERS 41 Anciens D2.B du 05/01/2025

Reprise du dossier. Courriel des 2 clubs du 26/01/2025. Match non joué.

Réception de l'attestation de la mairie de Vitry indiquant qu'à la date du match, le stade Arrighi était ouvert et disponible.

**En conséquence la commission donne match perdu par pénalité au club de ARRIGHI AS 41 (-1 point/0but).**

### 28267689 – VILLENEUVOISE ANTILL 42 / VILLENEUVE ST.GEORGES POR 41 Anciens D3.A du 26/01/2025

Courriel de Villeneuve du 22/01/25, demande de report avec accord club adverse – suite à mauvaise application des alternances.

**Accord de la commission le match est reporté au 23/03/2025 à 09h30 Stade Gérard Roussel.**

### 28263922 – CHOISY LE ROI AS 11 / ORLY AC 11 Anciens D1 du 26/01/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 22/01/25.

**Accord de la commission le match est reporté au 23/02/2025.**

## COUPE ANCIENS

### CALENDRIER

1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

## CHAMPIONNAT +45 ANS

### 548355 – TREMBLAY AJ + 45 ans

Retour de la Commission Régionale d'Appel - Annulation de la sanction prononcée contre TREMBLAY AJ (réintégration en championnat).

**La commission demande au club de se mettre en contact avec les différentes équipes afin de trouver des dates pour jouer les matchs non disputés sauf aux dates prévues pour les coupes du VDM.**

### 29595417 – BRY FC 31 / MAISONS ALFORT FC 31 + 45 ans poule B du 26/01/2025

Courriel de Bry du 24/01/2025, terrain indisponible.

**Accord de la commission, le match est reporté au 02/03/2025.**

### 29595502 – VILLIERS S/M ES 31 / IVRY DESPORTIVA VIMA 31 + 45 ans poule C du 19/01/2025

Courriel de Villiers du 23/01/2025, non joué terrain impraticable.

**Réception de l'avis de fermeture, la commission reporte le match au 02/03/2025.**

**29595509 – VILLIERS ES / VILLENEUVE ABLON US +45 ans du 02/02/25**

Courrier de Villiers ES – demande de changement d’horaire (-1h).

**La Commission note que la rencontre aura lieu à 09h00 au lieu de 09h30.** Prévenir vos adversaires.

**COUPE +45 ANS**

**CALENDRIER**

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

**CRITERIUM +55 ANS**

**29670359 - ORLY AC 31 / VILLEJUIF US 43 + 55 ans poule A du 26/01/2025**

Courriel d'Orly AC du 21/01/25, terrain indisponible demande de report.

**Accord de la commission le match aura lieu le 23/02/205 à 9h.** Prévenir vos adversaires.

**29671125 – BRY FC 44 / CHAMPIGNY FC 94 42 + 55 ans poule B du 26/01/2025**

Courriel de Bry FC du 22/01/25, terrain indisponible.

**La commission demande aux 2 clubs de trouver une date pour disputer cette rencontre à communiquer à la Commission.**

**29671125 – BRY FC 43 / VILLIERS S/M ES 42 + 55 ans poule A du 26/01/2025**

Courriel de Bry FC du 22/01/25, terrain indisponible.

**La commission demande aux 2 clubs de trouver une date pour disputer cette rencontre à communiquer à la Commission.**

**29696591 – VILLIERS ES / ENT. FONTENAYSIENNE +55ans du 02/02/25**

Courrier de Villiers ES – demande de changement d’horaire (-1h).

**La Commission note que la rencontre aura lieu à 11h00 au lieu de 10h00.** Prévenir vos adversaires.

**DEPARTEMENTALE « FEMININ »**

**CHAMPIONNAT FEMININES**

**CRITERIUM U11F- U13F – U15F**

Début de la 2ème phase

U15 F - le samedi 8 février 2025

U11 F et U13F le dimanche 9 février 2025

**U15F / U13F / U11F**

**29805747 – CRETEIL LUSITANOS F. / LIMEIL BREVANNES AJ U11F poule B du 26/01/2025**

Courriel de Limeil du 28/01/25.

**La commission confirme le désengagement de LIMEIL BREVANNES AJ pour la 2<sup>ème</sup> phase. (Forfait général)**

**COUPE FEMININES SENIORS**

**CALENDRIER**

1/8 FINALE	1 <sup>ER</sup> MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

**COUPE FEMININES U15 à 8**

**CALENDRIER**

1 <sup>er</sup> tour	1 <sup>er</sup> FEVRIER
CADRAGE	1 <sup>er</sup> MARS
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	12 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
Finale	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1er tour qui auront lieu le 1 FEVRIER 2025 à 15h sur le terrain du 1er nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.  
VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .  
EXEMPT : VITRY ES 1.

**Coupe du Val de Marne U15 F du 1<sup>er</sup> Février ( Matches remis en raison des 1/16<sup>èmes</sup> de finale de la coupe de Paris ) :**

N° 30162664 - THIAIS FF CLUB / SUCY FC remis au 15/02/25

N° 30162661 - ST MANDE FC / VGA ST MAUR remis au 15/02/25

N° 30162684 - FONTENAY SS/BOIS US / HAY LES ROSES CA remis au 15/02/25

N° 30162670 - VILLENEUVE AFC / US IVRY FOOTBALL remis 22/02/25

N°30162643 – ECOLE PLESSEENNE / CHAMPIGNY FC 94 remis au 22/02/25 – match de ligue en retard

N°30162644 – BOISSY FC / CO VINCENNES remis au 22/02/25 - match de ligue en retard

**30162665 – BONNEUIL S/M CSM / AVENIR SPORTIF ORLY U15F coupe du 01/02/2025**

Courriel de Bonneuil du 26/01/25, changement d'horaire (plusieurs matchs sur même terrain).

**Accord de la commission pour un début de rencontre à 12h30, sous réserve de l'accord écrit de AS ORLY.**

## DEPARTEMENTALE « JEUNES »

### COUPE U20

**CALENDRIER**

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

### CHAMPIONNAT U18

### COUPE U18

**CALENDRIER**

1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4FINALE	27 AVRIL
1/2FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

### CHAMPIONNAT U16

**28268839 – VILLIERS ES 21 / VILLENEUVE AFC 22 U16 D3.C du 02/02/2025**

Courriel de Villiers du 28/01/25, changement d'horaire (-1h)

**Accord de la commission le match aura lieu à 12h30 au lieu de 13h. Prévenir vos adversaires.**

**28268832 – LIMEIL BREVANNES AJ 21 / FC D'ALFORTVILLE 21 U16 D3.C du 26/01/2025**

Lecture de la feuille de match.

**La commission enregistre le 3<sup>ème</sup> forfait non avisé de FC D'ALFORTVILLE 21, entraînant le forfait général de l'équipe. Avis aux clubs concernés.**

### COUPE U16

**CALENDRIER**

1/16 FINALE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

**Désignation des matchs comptant pour le tour de Cadrage qui auront lieu le 16 FEVRIER 2025 à 13h sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.**

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .**

**1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.**

**EXEMPT** : tous les autres clubs encore qualifiés sont exempts.

**53098670 – THIAIS FC 21 / VITRY ES 21 Coupe U16 du 16/02/2025**

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub), demande de report.

**Accord de la commission le match est avancé au 12/02/2025 à 18h30.**

## COUPE U16 AMITIE

### CALENDRIER

CADRAGE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le **1<sup>er</sup>** tour de Cadrage qui auront lieu le **16 FEVRIER 2025 à 13h** sur le terrain du **1<sup>er</sup>** nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

**EXEMPT** : tous les autres clubs encore qualifiés sont exempts.

## CHAMPIONNAT U15

### COUPE U15

### CALENDRIER

1/8 FINALE	1 FEVRIER
1/4 FINALE	22 MARS
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le **1<sup>er</sup>** tour qui auront lieu le **1 FEVRIER 2025 à 15h** sur le terrain du **1<sup>er</sup>** nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

**1** arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

**EXEMPT** : Néant.

## CHAMPIONNAT U14

### Calendrier U14 2<sup>ème</sup> phase

L'établissement de ce calendrier a été rendu difficile par les différences du nombre d'équipes des différents niveaux ( 14-12-10-8), certaines alternances n'ont pu être intégralement respectées. Aussi la Commission invite les clubs rencontrant des difficultés à demander :

- **Une inversion des rencontres (avec accord de l'adversaire)**
- **Un changement de date accepté sans accord de l'adversaire**
- **Un changement d'horaire accepté sans accord de l'adversaire.**

### COUPE U14

### CALENDRIER

1/16 FINALE	1 FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le **2<sup>ème</sup>** tour qui auront lieu le **1 FEVRIER 2025 à 16h** sur le terrain du **1<sup>er</sup>** nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

**1** arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

**EXEMPT** : CHEVILLY LARUE ELAN ou IVRY US.

## COUPE AMITIE U14

### CALENDRIER

1/16 FINALE	1 FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le **2<sup>ème</sup>** tour qui auront lieu le **1 FEVRIER 2025 à 16h** sur le terrain du **1<sup>er</sup>** nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.  
VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .  
**EXEMPT** : Néant.

### **30163186 – BONNEUIL CSM 22 / CHARENTON CAP 24 Amitié U14 du 01/02/2025**

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 26/01/25, changement d'horaire.

**Accord de la commission le match aura lieu le 29/01/25 à 13h30.**

# COMMISSION : FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R).

Réunion du lundi 27 janvier 2025



**Présentes/(s)** : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM.FETOUS Lakhdar, GOURDOU Jean-Philippe, MOUSTAMID Abdou, MONNEY Valery,  
**Assistent** : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,  
**Absents excusés** : MM. AMSELLEM Emile, DIAZ Frédéric, GLAUDE Gérard, LOPES Paulo, NOYON Joel.

**Ouverture de la Commission** : Monsieur Le Président de la COMMISSION, Georges GRESSIEN.

## ADMINISTRATIF

### RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

#### La commission rappelle :

- **Que la F.M.I doit être préparée** = La veille des rencontres sous peine de sanctions.
- **Afin que les dossiers soient traités** = il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.
- **D'indiquer sur tous vos courriers officiels :**
  - \* Le nom du club - L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).
  - \*1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.
- **Le mode d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com**  
NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.
- **Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :**  
Les comptes-rendus des plateaux des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal : au District Du Val-De-Marne De Football - **131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**
- **Si utilisation de l'application GFER 94 et difficultés pour envoyer :**  
Les comptes rendus de plateaux (problèmes réseaux) :
  - Récupérez le fichier Pdf créer sur le téléphone de l'éducateur (PlateauxU7.pdf ou PlateauxU9.pdf) sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
  - Transférez ce fichier à [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com).
- **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :**  
Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de .....  
Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.  
Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x.  
Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

La Commission rappelle que la boîte mail utilisée pour le Football d'animation est :

**[cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)**

*Tout courrier qui ne sera pas envoyé à cette adresse ne sera pas traité.*

## **U10-U11**

**Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 22/01/2025**

**FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE/VILLEJUIF U.S. Crit2rium Départemental U11-7 du 25/01/2025**

*Pris note de votre forfait avisé.*

**Courrier de BOISSY F.C. du 24/01/2025**

**BOISSY F.C./ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL Criterium Départemental U11-4 du 15/02/2025**

*Pris note de votre demande.*

*Rencontres reportées au 08/02/2025, sous réserve de l'accord de vos adversaires, sinon rencontres neutralisées.*

*Prévenir vos adversaires.*

## **FESTIVAL U13 : 1<sup>er</sup> TOUR : du 23/11/2024 et du 11/01/2025**

Lecture des feuilles d'engagement des joueurs et application de l'article 160 de la F.F.F (dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements).

Les équipes suivantes sont disqualifiées ou déclarées forfaits (les amendes administratives seront dans le P.V. de la semaine prochaine) :

Poule 2	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 2	Disqualifiée : Feuille irrégulière manque un n° de licence.
Poule 3	UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES 1	Forfait.
Poule 3	VINCENNOIS C.O. 3	Disqualifiée : Joueur MAZARIN Kais a participé à 2 poules d'un même tour.
Poule 4	FRESNES A.A.S. 1	Forfait.
Poule 5	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1	Disqualifiée : manque feuille d'engagement des joueurs.
Poule 7	VITRY C.A. 1	Disqualifiée : Joueur KARAMOKO Zakariya non licencié.
Poule 7	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 1	Disqualifiée : Feuille irrégulière manque un n° de licence.
Poule 7	CHOISY LE ROI A.S. 7	Disqualifiée : Feuille irrégulière manque deux n° de licence.
Poule 8	LUSITANOS ST MAUR U.S. 2	Disqualifiée : joueur QUARDELLE Louis et RUMOR Lucas mutés hors période (art. 160 F.F.F).
Poule 8	BOISSY F.C. 1	Disqualifiée : joueur AKREMI Adame et EL MIMOUNI Zakaria mutés hors période (art .160 F.F.F).

Poule 9	CHAMPIGNY F.C. 94 1	Disqualifiée : joueur OLIVEIRA LAGAB Noa et YOUSOUF MOHAMED Hachim mutés hors période (art. 160 F.F.F).
Poule 9	CHOISY LE ROI A.S. 3	Disqualifiée : feuille d'engagement irrégulière (manque nom et prénom des joueurs).
Poule 10	CHOISY LE ROI A.S. 4	Disqualifiée : feuille d'engagement irrégulière (manque nom et prénom des joueurs).
Poule 11	U. S. IVRY FOOTBALL 1	Disqualifiée : joueur KUNSEKA NLEMVO Exauce et SACKO Mamoudou mutés hors période (art. 160 F.F.F).
Poule 11	LUSITANOS ST MAUR U.S. 3	Forfait.
Poule 12	VILLEJUIF U.S. 4	Disqualifiée : joueurs SIDIBE Ahmed et VANIE Victor mutés hors période (art. 160 F.F.F).
Poule 12	LUSITANOS ST MAUR U.S. 4	Forfait.
Poule 13	VILLEJUIF U.S. 1	Disqualifiée : + de 4 mutés et joueurs BAMBA Zakaria et DOUMBIA Gabriel mutés hors période (art. 160 F.F.F).
Poule 15	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB 5	A joué poule 16 au lieu de la poule 15.
Poule 16	CHOISY LE ROI A.S. 2	Disqualifiée : Joueur GASSAMA Aboubakar non licencié pour la saison 2024-2025
Poule 20	ATHLETIC CLUB CRETEIL 1	Disqualifiée : + de 4 mutés (art. 160 F.F.F).
Poule 23	NOGENT S/MARNE F.C. 1	Forfait.
Poule 23	ORMESSON U.S. 3	Forfait.
Poule 24	NOGENT S/MARNE F.C. 2	Forfait.
Poule 24	ORMESSON U.S. 4	Forfait.
Poule 24	FONTENAY SS/BOIS U.S. 6	Disqualifiée : Joueur GACEM Aymane non licencié pour la saison 2024-2025.
Poule 29	CRETEIL LUSITANOS F. US 1	Disqualifiée : + 1 muté hors période (art. 160 F.F.F).
Poule 30	GENTILLY ATHLETIC CLUB 1	Forfait.
Poule 32	CRETEIL LUSITANOS F. US 8	Disqualifiée : manque feuille d'engagement des joueurs.

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le **second tour** :

Poule 1	VINCENNOIS C.O. 1
Poule 1	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 1
Poule 2	SUCY F.C. 2
Poule 2	VINCENNOIS C.O. 2
Poule 3	BRY F.C. 1
Poule 3	ST MANDE F.C. 3
Poule 4	BRY F.C. 2
Poule 4	VINCENNOIS C.O. 4
Poule 5	THIAIS F.C. 1
Poule 5	VITRY E.S. 3
Poule 6	CHOISY LE ROI A.S. 5
Poule 6	THIAIS F.C. 2
Poule 7	LUSITANOS ST MAUR U.S. 1
Poule 8	CHOISY LE ROI A.S. 8
Poule 9	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
Poule 9	VITRY E.S. 1
Poule 10	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2
Poule 10	CHAMPIGNY F.C. 94 2

Poule 11	VILLEJUIF U.S. 3
Poule 11	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB 3
Poule 12	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB 4
Poule 12	U. S. IVRY FOOTBALL 2
Poule 13	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB 1
Poule 13	F. C. MANDRES PERIGNY 1
Poule 14	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB 2
Poule 14	VILLEJUIF U.S. 2
Poule 15	F. C. MANDRES PERIGNY 3
Poule 15	RUNGIS U.S. 3
Poule 16	F. C. MANDRES PERIGNY 4
Poule 16	RUNGIS U.S. 4
Poule 17	LIMEIL BREVANNES A.J. 1
Poule 17	MAISONS ALFORT F.C. 1
Poule 18	MAISONS ALFORT F.C. 2
Poule 18	LIMEIL BREVANNES A.J. 2
Poule 19	VILLIERS S/MARNE ENT.S. 3
Poule 19	RUNGIS U.S. 1
Poule 20	RUNGIS U.S. 2
Poule 20	OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY 1
Poule 21	JOINVILLE R.C. 3
Poule 21	FONTENAY SS/BOIS U.S. 3
Poule 22	JOINVILLE R.C. 4
Poule 22	FONTENAY SS/BOIS U.S. 4
Poule 22	ORMESSON U.S. 2 (meilleurs 3ème)
Poule 23	FONTENAY SS/BOIS U.S. 5
Poule 23	AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
Poule 24	AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
Poule 25	FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
Poule 25	VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1
Poule 26	FONTENAY SS/BOIS U.S. 2
Poule 26	VALENTON FOOTBALL ACADEMY 2
Poule 26	CRETEIL LUSITANOS F. US 4 (meilleurs 3eme)
Poule 27	JOINVILLE R.C. 1
Poule 27	VAL DE FONTENAY AS 1
Poule 27	MAISONS ALFORT F.C. 3 (meilleurs 3ème)
Poule 28	JOINVILLE R.C. 2
Poule 28	MAISONS ALFORT F.C. 4
Poule 29	VAL DE FONTENAY AS 3
Poule 29	CHARENTON C.A.P. 3
Poule 30	CRETEIL LUSITANOS F. US 2
Poule 30	CHARENTON C.A.P. 4
Poule 31	CHARENTON C.A.P. 1
Poule 31	CHEVILLY LA RUE ELAN 1
Poule 32	CHARENTON C.A.P. 2
Poule 32	CHEVILLY LA RUE ELAN 2

## DIVERS

**Courrier de CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE du 23/01/2025**

Pris note votre courrier.

Amendes levées.

**SAISON : 2024-2025**  
**N°04 - JOURNAL DES AMENDES**  
**EN « FOOT ANIMATION » (PV DU 28/01/2025)**

<u>N° AFFILIATION</u>	<u>NOM DU CLUB</u>	<u>MOTIF</u>	<u>RENCONTRE</u>	<u>MONTANT DE L'AMENDE</u>
564381	CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	Annulation amende(s)		-300,00 €

<b>JOURNAL DE L'AMENDE J.A N° 04 (PV FOOT ANIMATION 27/01/2025)</b>	<b>-300,00 €</b>
---	------------------

### SAISON 2024 /2025 : "ANNEXE FINANCIERE"

U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7 -U8/U9 Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7, U8/U9 et critères U11/U13 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i>	<i>50,00 € (par club)</i>
Disqualification : 1 <sup>er</sup> Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 <sup>ème</sup> Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 <sup>er</sup> Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 <sup>ème</sup> Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 <sup>er</sup> forfait - U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 <sup>ème</sup> forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 <sup>ème</sup> forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du Mardi 28 janvier 2025



Président : M. MAGGI

Présents : MME POLICON, MM. FOPPIANI, LEFEBVRE

## RAPPEL

### **Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)**

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

### **Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)**

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

### **Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)**

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## TOURNOIS

Catégorie : U10

Club : APAC CHAMPIGNY

Date : 22/02/2025

Adresse : Gymnase Auguste DELAUNE rue de Verdun 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du **23/01/2025**.

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.

En effet, les challenges, tournois etc... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (Art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne).

**Catégorie :** U12  
**Club :** APAC CHAMPIGNY  
**Date :** 22/02/2025  
**Adresse :** Gymnase Auguste DELAUNE rue de Verdun 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du **23/01/2025**.

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.  
En effet, les challenges, tournois etc... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (Art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne).

-----  
**Catégorie :** U15F  
**Club :** APAC CHAMPIGNY  
**Date :** 23/02/2025  
**Adresse :** Gymnase Auguste DELAUNE rue de Verdun 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du **23/01/2025**.

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.  
En effet, les challenges, tournois etc... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (Art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne).

-----  
**Catégorie :** SENIORS F  
**Club :** APAC CHAMPIGNY  
**Date :** 23/02/2025  
**Adresse :** Gymnase Auguste DELAUNE rue de Verdun 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du **23/01/2025**.

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.  
En effet, les challenges, tournois etc... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (Art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne).

## JEUNES

### U16 D1 – MATCH 28266939 – RUNGIS U. S. 21 / VITRY E. S. 21 du 19/01/2025

Réserve du club de **VITRY E. S. 21** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs (nominé désignés) du club de **RUNGIS U. S. 21** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée, en date du 21/01/2025, pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts de U12 à U18 (article 160 des RG de la F.F.F.), le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à QUATRE dont 1 « hors période normale », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5, 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **RUNGIS U. S. 21** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 5 joueurs titulaires de licences « mutation » 2024/2025 » à savoir :

<b>BARRIE Mohamed MN</b>	<b>(02/07/2025)</b>
<b>DELEST FIGUIGUI Jassim MN</b>	<b>(01/07/2025)</b>
<b>EDDARAI Adam MN</b>	<b>(01/07/2025)</b>
<b>FOFANA Mohamed MN</b>	<b>(01/07/2025)</b>
<b>MONDI Christophe MN</b>	<b>(01/07/2025)</b>

Considérant que le club de **RUNGIS U. S. 21** a fait figurer plus de 4 joueurs « mutation normale » et est donc en infraction avec l'article 160 du R.S.G. de la F.F.F.

*La commission dit la réserve fondée et donne **MATCH PERDU** par pénalité au club de **RUNGIS U. S. 21** (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club de **VITRY E. S. 21** (3 points, 1 but).*

**Débit : RUNGIS U. S. 21**                      50 euros  
**Crédit : VITRY E. S. 21**                    43,50 euros

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion restreinte du lundi 27 Janvier 2025



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

### La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :  
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :  
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :  
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :
- La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## MATCHS REMIS

- 28385698 - RUNGIS US 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 10/01/2025 *reporté au 07/02/2025*  
29970398 - BOISSY UJ 1 / C'NOUES 1 C. VDM du 18/01/2025 *reporté au 08/02/2025*  
29970450 - BOISSY FC 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 C. VDM du 18/02/2025 *reporté au 08/02/2025*  
28352043 - C'NOUES 2 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 23/11/2024 *reporté au 09/02/2025*  
29970399 - KB FUTSAL 2 / VSG FUTSAL 1 C. VDM du 19/01/2025 *reporté au 09/02/2025*  
28352058 - CHEVILLY LARUE ELAN 1 / CHAMPIGNY CF2 Futsal D1 du 25/01/2025 *reporté 01/03/2025*  
29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 C. VDM du 08/02/2025 *reporté au 01/03/2025*  
28352058 - CHEVILLY LARUE ELAN 1 / CHAMPIGNY CF2 Futsal D1 25/01/2025 *reporté au 01/03/2025*

## COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

### Calendrier prévisionnel des tours

- Tour n°1 (16<sup>e</sup>)** : du 13 au 19 janvier 2025. Tirage effectué le lundi 04 novembre 2024  
**Tour n°2 (8<sup>e</sup>)** : du 24 février au 02 mars 2025. Tirage effectué le lundi 10 février 2025  
**Tour n°3 (1/4)** : du 24 au 30 mars 2025. Tirage des ¼ et ½ effectué le lundi 03 mars 2025  
**Tour n°4 (1/2)** : du 21 au 27 avril 2025.  
**Tour n°5 (Finale)** : du 26 mai au 01 juin 2025

Match N°1 : 29970395 - <b>B2M FUTSAL 3</b> /VILLENEUVE ABLON US 2	le 18/01/2025	5-0 (FFT)
Match n°2 : 29970396 - CHAMPIGNY CF 2/ <b>B2M FUTSAL 1</b>	le 18/01/2025	2-3
Match N°3 : 29970397 - CRETEIL FUTSAL US 2/ <b>L'HAY LES ROSES AS 1</b>	le 18/01/2025	4-6
Match N°4 : 29970398 - BOISSY UJ 1 /C'NOUES 1	le 08/02/2025	
Match N°5 : 29970399 - KB FUTSAL 2 /VSG FUTSAL 1	le 09/02/2025	
Match N°6 : 29970400 - ST MAURICE AJ 1/ <b>CRETEIL FUTSAL US 1</b>	le 18/01/2025	N C
Match N°7 : 29970401 - VILLENEUVE ABLON US 1 / <b>VITRY ASC 3</b>	le 18/01/2025	3-5
Match N°8 : 29970402 - <b>RUNGIS US 1</b> / VISION NOVA 1	le 17/01/2025	10-9
Match N°9 : 29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1	le 01/03/2025	
Match N°10 : 29970450 - BOISSY FC 1 /CHEVILLY LARUE ELAN 1	le 08/02/2025	
Match N°11 : 29970405 - CHEVILLY EL 2 / MAISON ALFORT FC	le 17/01/2025	5-0 (FFT)
Match N°12 : 29970406 - <b>VITRY ASC 1</b> / RUNGIS US 2	le 18/01/2025	9-3
Match N°13 : 29970407 - CITOYEN DU MONDE 1 / <b>VSG FUTSAL 2</b>	le 17/01/2025	2-7
Match N°14 : 29970408 - VITRY 94 ACADEMIE FC 1 / <b>VITRY ASC 2</b>	le 18/01/2025	5-9
Match N°15 : 29970409 - VITRY CA 1 / <b>C'NOUES 2</b>	le 16/01/2025	0-9

*Priorité aux rencontres de championnat ou de coupes de Ligue programmées à ces dates.*

### Match N°9 : 29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 du 01/03/2025

La commission *demande aux 2 clubs de bien vouloir regarder la possibilité de jouer en semaine entre le 08/02/2025 et le 01/03/2025 pour faciliter le tirage au sort des 1/8 de finale.* Faire des propositions et tenir informer la commission.

# COMMISSION FEMININES

Réunion du Jeudi 9 Janvier 2025



**Présent(e)s :** Mmes COUTURE – CHOQUET – POLICON – NYEMBMAL – YAGOUB et M. RIBEIRO ALVES

**Assiste :** M. OUDAYA

**Excusé(e)s :** Mme. MOULIN – BASSI – BATHENAY et MM. PEREIRA - ROBERT

**Ouverture de la commission :** Présidente de la COMMISSION, Marie-Thérèse POLICON

## Plateaux et Critériums

### Plateaux U6 à U9

3 plateaux ont été organisés par le FFC THIAIS. La commission rappelle aux clubs l'obligation d'en organiser au cours de la saison.

### Pratique U11F/U13F/U15F à 8

La première phase se termine – peu d'anomalies.

Néanmoins, la commission regrette et s'alerte quant à la participation de joueuses U8 en critérium U11.

### La deuxième phase démarrera le dimanche 9 février 2025.

Il est rappelé qu'une feuille de match doit être établie. En cas de problème avec la FMI il faut établir une feuille « papier » et la transmettre au District.

Pratique U18F et Seniors à 8 : Lancement d'un critérium à 11 sur la saison 2025/2026

Pratique Seniors à 11 : 8 équipes.

## Parcours d'Excellence Sportif

- Centre de Perfectionnement U13F (Responsable Gaëtan D.)  
Le niveau est intéressant et le taux de présence important.  
Une réunion des parents a été organisée (tous présents) qui a permis de présenter l'action.

U14F			
	Horaire	Actions	Localité
22/01/2025	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
29/01/2025	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
05/02/2025	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
12/02/2025	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
19/02/2025		INTERDISTRICT	MORFONDE

## Evènements

- Festival National U13F
  - 1<sup>er</sup> tour – 9 mars 2025
  - Finale départementale - 30 mars 2025
- Challenge Régional U11F
  - 1<sup>er</sup> tour – 23 mars 2025
  - Finale départementale - 24 mai 2025
- Girly Cup
  - 21 mai 2025
- Coupes Futsal U11F/U13F
  - 1<sup>er</sup> tour U11F – 16 février 2025 Gymnase Auguste Delaune Champigny
  - 1<sup>er</sup> tour U13F – 02 mars 2025 Gymnase Auguste Delaune Champigny
  - Finales – 4 juin 2025
- Toutes Foot
  - Présentation brève du projet par Mélanie C
    - Rassemblement de U6 à U13 le dimanche 6 avril au Parc du Tremblay
    - Campagne de présentation des actrices du football par des interviews de joueuses, arbitres, dirigeantes, éducatrices.
    - Réunions de présentation à un maximum de femmes
    - Session de formation de dirigeantes (à partir de 14 ans)
    - Pour les participantes, invitation à assister à une rencontre de D1 Arkema.

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

## Réunion du 30 janvier 2025

### **RAPPEL :**

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

**2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité**

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

### **Comment récupérer une feuille de match papier,**

**Site : [districtvaldemarne.fff.fr](http://districtvaldemarne.fff.fr) - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)**

**Ou Cliquez sur le lien :**

**<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>**

### **Rappel « Foot Club et Site Internet » :**

**Pour la 2<sup>ème</sup> saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.**

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

**RAPPEL**, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

## **FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)**

**Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :**

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

**1<sup>er</sup> Appel de Feuille de match manquante :**

**U15 D1 :**

**29671714 : Choisy le Roi AS /Chevilly Larue Elan du 18/01/25**

**2<sup>ème</sup> Appel de Feuille de match manquante :**

**ANCIENS D2 :**

**28266640 :Arrighi AS / Suprêmes Béliers du 05/01/25**

**U14 – Phase de Brassage :**

**29676150 : Choisy AS / Fresnes AAS du 11/01/25**

**29675120 :St Mandé FC / Sucy FC du 11/01/25**

## **FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES**

### **Article 44-3 du règlement sportif général :**

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : avertissement
  - En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
  - En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : **avertissement**
  - En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
  - En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 19/01/2025) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 <sup>ère</sup> non-utilisation (Avertissement)	2 <sup>ème</sup> non-utilisation (Amende 100€)	3 <sup>ème</sup> non-utilisation (Match perdu par pénalité)
<b>ANCIENS D4</b> Elephant Cot D'Ivoir 41	24/11/2024		
<b>CDM D1</b> St Maur Lusitanos 35	01/12/2024		
<b>COUPE VDM FUTSAL</b> Creteil Futsal Us 1	18/01/2025		
<b>FUTSAL D1</b> Maisons Alfort Fc 1 Rungis U.S. 1	27/10/2024 27/10/2024		
<b>SENIORS D3</b> Us Ivry Football 3	24/11/2024		
<b>U18 D1</b> Us Ivry Football 22	24/11/2024		
<b>COUPE AMITIE U16</b> Perreux As Fran 22	27/10/2024		
<b>U16 D3</b> Ormesson U.S. 21 Villeneuve Afc 22	17/11/2024 24/11/2024		
<b>U16 D4</b> Choisy Le Roi As 24 Bry F.C. 21	03/11/2024 24/11/2024		
<b>U15 D1</b> Vitry Ca 1 Maisons Alfort Fc 1	16/11/2024 23/11/2024		
<b>U15F</b> Kremlin Bicetre Csa 1 Ecole Plesseenne De 1 Boissy F.C. 1	16/11/2024 23/11/2024 30/11/2024	23/11/2024	
<b>U14 D1</b> Villejuif U.S. 22 Fresnes A.A.S. 21	30/11/2024 14/12/2024		
<b>U14 BRASSAGE</b> F.C. D'Alfortville 21 Champigny F.C. 94 22 St Mandé Fc 21 Val De Fontenay As 21 Avenir Sportif Orly 22 Villeneuve Afc 23	09/11/2024 16/11/2024 16/11/2024 14/12/2024 11/01/2025 18/01/2025		
<b>U13F</b> Bonneuil S/Marne Csm 1 F.C. D'Alfortville 1 Kremlin Bicetre Csa 1 Fontenay Ss/Bois Us 1 Us Ivry Football 1	10/11/2024 24/11/2024 15/12/2024 12/01/2025 19/01/2025	17/11/2024	
<b>U11F</b> St Mandé Fc 1 Us Ivry Football 1 Us Ivry Football 2 Bonneuil S/Marne Csm 1	10/11/2024 01/12/2024 12/01/2025 19/01/2025	15/12/2024 12/01/2025 19/01/2025	

# ANNEXES

Début formation		Fin de la formation		
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i> )	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i> )	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		

# CALENDRIER

*des formations*

2024/2025

**DÉBUT FORMATION  
DISTANCIEL**

**PRÉSENTIEL**

**FIN FORMATION  
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

# CALENDRIER

*des formations*

2024/2025

**DÉBUT FORMATION**  
**DISTANCIEL**

**PRÉSENTIEL**

**FIN FORMATION**  
**DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

# CALENDRIER

*des formations*

2024/2025

**DÉBUT FORMATION  
DISTANCIEL**

**PRÉSENTIEL**

**FIN FORMATION  
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFE1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

# CALENDRIER

*des formations*

2024/2025

**DÉBUT FORMATION  
DISTANCIEL**

**PRÉSENTIEL**

**FIN FORMATION  
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



***Tous en Bleu pour l'USCL !***



**NATIONAL 2**  
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

***L'USCL vous invite !***

<b>Match souhaité</b>	<b>USCL -</b>
<b>Date du match</b>	
<b>Nom du club + Ville + Discipline Sportive</b>	
<b>Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans</b>	
<b>Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail</b>	
<b>Nombre de places enfants souhaitées</b>	
<b>Nombre de places adultes souhaitées</b>	

Formulaire à renvoyer par mail : [actions@uscl.fr](mailto:actions@uscl.fr)  
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



***Vivre Ensemble Notre Passion***

# CALENDRIER

## SAISON 2024/2025



### AOÛT

J1	17	CHAMBLY	0000
J2	24	WASQUEHAL	0000
J3	31	CHANTILLY	0000

### JANVIER

J15	11	FURIANI	0000
J16	18	WASQUEHAL	0000
J17	25	CHANTILLY	0000

### SEPTEMBRE

J4	07	VILLERS/HOULGATE	0000
J5	14	BIESHEIM	0000
J6	21	THONVILLE	0000

### FÉVRIER

J18	08	VILLERS/HOULGATE	0000
J19	15	BIESHEIM	0000
J20	22	THONVILLE	0000

### OCTOBRE

J7	05	BALAGNE	0000
J8	19	BEAUVAIS	0000

### MARS

J21	08	BALAGNE	0000
J22	15	BEAUVAIS	0000
J23	22	FLEURY	0000

### NOVEMBRE

J9	02	FLEURY	0000
J10	09	FEIGNIES A.	0000
J11	23	FC 93	0000

### AVRIL

J24	05	FEIGNIES A.	0000
J25	12	FC 93	0000
J26	19	HAGUENAU	0000
J27	26	EPINAL	0000

### DÉCEMBRE

J12	07	HAGUENAU	0000
J13	14	EPINAL	0000
J14	21	AUBERVILLIERS	0000

### MAI

J28	03	AUBERVILLIERS	0000
J29	10	FURIANI	0000
J30	17	CHAMBLY	0000

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

# RENT CAR

 PROCHE,  CHER

## OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du  
Val-de-Marne de Football



**10 %** de réduction\*

sur le montant de votre location  
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

**rentacar.fr**  
0 891 700 200 Service 0,20 €/min  
\* prix appel

## Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme



Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

\* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

**ASSURANCES**

- Garantie dommages (CDW) : Inclus
- Garantie vol (TP) : Inclus
- Assistance 24H/24 : Inclus

Tampon et signature